

La suberaie du département des Pyrénées-Orientales est un patrimoine unique. Sa conservation est intimement liée à une gestion durable. Protéger, revaloriser, exploiter et développer la filière sont les principales actions demandées par les propriétaires fonciers et les professionnels du liège. Pour organiser cette nouvelle orientation, il est indispensable que les propriétaires soient représentés et organisés au sein d'une structure de regroupement adaptée à leurs besoins et à leurs demandes :

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Catalane.



Réhabilitation d'une suberaie incendiée

Travaux de revalorisation et de remise en production :

- Travaux subéricoles : éclaircie sanitaire et sélective, taille, élagage, débroussaillage de pénétration ;
- Travaux de plantation : plantation de landes, de terres agricoles abandonnées, enrichissement en forêt ;
- Travaux d'équipement : desserte, place de dépôt ;
- Travaux de remise en production : démasclage, levée de liège brûlé.



Jeune plantation de chênes-lièges



Travaux de protection :
Création de coupures,
équipements DFCI



L'ASLGF a été créée afin de répondre à plusieurs attentes

Développement de la filière liège



Levée de liège

Exploitation et mise en marché des produits de la suberaie : liège, bois...



Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ASLGF bénéficie de la certification PEFC, label garantissant la gestion durable des forêts de ses propriétaires adhérents.

L'ASLGF est un outil au service de ses adhérents pour organiser, planifier et réaliser ce grand projet de revalorisation des suberaies.

A ce titre elle est chargée de rechercher les financements et les aides pour concrétiser son programme annuel d'actions.

L'adhésion est annuelle moyennant une cotisation de 14 € par voix :

- de 0,5 à 1 ha ⇨ 1 voix (14 €/an)
- de 1 à 5 ha ⇨ 2 voix (28 €/an)
- de 5 à 10 ha ⇨ 3 voix (42 €/an)
- de 10 à 25 ha ⇨ 4 voix (56 €/an)
- de 25 à 50 ha ⇨ 5 voix (70 €/an)
- 50 ha et + ⇨ 6 voix (84 €/an)

En payant leurs cotisations, les adhérents de l'ASLGF bénéficient d'une assurance responsabilité civile qui garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber en qualité de propriétaire forestier :

- Responsabilité civile accident et incendie ;
- Dommage résultant de la pollution des eaux ;
- Responsabilité civile pour vol commis par les préposés ;
- Défense responsabilité civile.

Qu'est-ce qu'une ASLGF ?

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière est un outil foncier régi par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et le décret du 3 mai 2006.

L'ASLGF est une personne morale de droit privé, qui repose sur l'adhésion volontaire des propriétaires forestiers dans un double objectif : la réalisation de travaux dans les forêts des membres adhérents et la commercialisation des produits qui en sont issus.

Dans une ASLGF, chaque membre reste propriétaire de sa forêt.

LE CHÊNE-LIÈGE, UNE PASSION

Cet outil veut être un des principaux interlocuteurs de la filière liège qui mérite d'être valorisée et développée.

Cette association a été initiée par les propriétaires forestiers.

C'est un regroupement de producteurs destiné à réaliser en commun des actions concrètes sur le terrain.

ASLGF LA SUBERAIE CATALANE



Association Syndicale Libre
de Gestion Forestière



Siège social :

23, route du Liège
66490 VIVÈS

Président : Patrick MAURAN



Gestionnaire :

Jérôme LOUVET - Expert Forestier

Tél. : 06 11 52 81 76

Mél. : j.louvet@aef-expert-forestier.fr

Site internet : www.aef-expert-forestier.fr

Frédéric HÉBRARD - Technicien

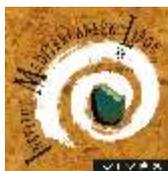
Tél. : 06 03 53 82 58

Mél. : f.hebrard@aef-expert-forestier.fr



Plus d'informations sur le liège sur :

www.institutduliege.com



Institut Méditerranéen du Liège (IML)

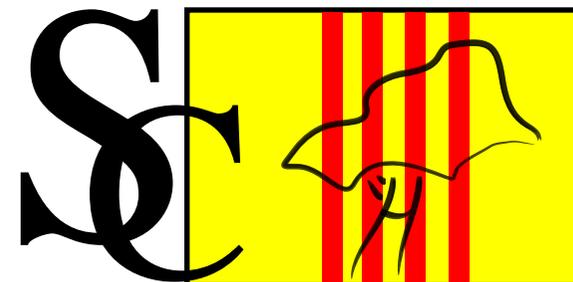
Renaud PIAZZETTA

Tél. : 04 68 83 39 83/06 19 93 23 46

Fax : 04 68 83 40 83

Mél. : contact@institutduliege.com

Association Syndicale Libre
de Gestion Forestière



LA SUBERAIE CATALANE

